Qualité de l'eau de baignade

Mise à jour le 22 octobre 2020

Le saviez-vous que la qualité des eaux de baignade fait l'objet d'une réglementation européenne ?

En France, l'eau des sites de baignade est contrôlée au moins une fois par mois par les services de l'État (ARS). Vous pouvez connaître en temps réel la
qualité des eaux (https://baignades.sante.gouv.fr/baignades/homeMap.do)
de votre lieu de vacances.

Mais, en cas de fortes pluies, les maires des communes, dont dépend la décision, vont interdire temporairement la baignade sur certaines plages. Il s'agit bien souvent d'une décision de prévention en attendant des analyses intermédiaires. En effet, les pluies peuvent lessiver les sols et entraîner des boues dans la mer. C'est un phénomène naturel lié à la pente des terrains. Des eaux de pluies peuvent aussi être mélangées à des eaux usées sur certains secteur et provoquer des déversements dans la mer.

Que fait Saint-Brieuc Armor Agglomération pour veiller à la bonne qualité des eaux de baignade ?

- de lourds investissements dans le système d'assainissement pour séparer les eaux usées des eaux pluviales. L'agglo adapte aussi régulièrement ses équipements (station d'épuration, bassins tampons...) ce qui va fortement limiter les déversements.
- des actions de lutte les algues vertes, en préventif
  (en lien avec le Pays de Saint-Brieuc, la Région et l'Etat) comme en curatif (ramassage des algues sur les plages).
- des actions de sensibilisation et d'aménagement sur les
  bassins versants
  .
- un programme de travaux pour éviter les inondations. On appelle cela la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques e Prévention des Inondations) (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

Et à noter que, souvent, lorsque vous ne pouvez pas vous baigner, vous ne pouvez pas non plus pêcher de coquillages et les consommer. Donc préserver la qualité de l'eau de baignade c'est aussi préserver la conchyliculture, activité importante dans la Baie de Saint-Brieuc.